

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- GANIEZ Mireille - SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Absente à l'ouverture de la séance, Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN.

Madame FLIELLER est arrivée à 22h40.

Monsieur Michel MACHARD a donné pouvoir à Madame Mireille GANIEZ, excusé.

Madame Anne Françoise LAURENT.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

Monsieur Pierre-Jean FREBY.

SECRETARE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 20 mars 2012.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 16 février 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Accompagnement des élèves durant le transport scolaire : convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.
- 2) Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modifications statutaires.
- 3) Frais de fonctionnement de la commune de Darney : 1 enfant en classe de CLIS.
- 4) Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : participation 2012.
- 5) Acquisition des parcelles du Préfontrupt : soumission au régime forestier.
- 6) Intérêts de retard appliqués à la Société FIX : remboursement.
- 7) VOSGELIS : cession et acquisition de terrains.
- 8) Compte Administratif 2011 : Budget Général et Budgets annexes.
- 9) Affectation du résultat 2011 : Budget Général et Budgets annexes.
- 10) Compte de Gestion 2011 : Budget Général et Budgets annexes.
- 11) Budget primitif 2012 : Budget Général et Budgets annexes.
- 12) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour les sujets suivants:

- Fiscalité 2012.
- Cession d'une parcelle communale.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ces points ajoutés, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications apportées à l'ordre du jour.

2012/03-29-1- Accompagnement des élèves durant le transport scolaire : convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la compétence et l'obligation des communes à assurer l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires a conduit la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne à mettre à disposition des communes membres, un agent chargé de la surveillance et de la sécurité des enfants transportés sur le circuit de tignécourt, Saint Julien, Fignévelle, Godoncourt et Mont de Savillon.

Une convention de mise à disposition de personnel doit être établie entre la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne et chaque commune concernée.

Les modalités financières sont les suivantes :

- A la fin de l'année scolaire, la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne facturera la mise à disposition à la Commune de Monthureux-sur-Saône.
- Cette participation sera calculée en fonction du nombre d'élèves transportés d'après les effectifs constatés au 31 octobre de l'année scolaire en cours et selon la formule suivante : (enfants du Mont de Savillon transportés/effectif total transporté * 100) * coût annuel de l'agent.

Le coût total annuel de l'agent est estimé à 3 603.60€ pour l'année scolaire 2011/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ladite convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

2012/03-29-2- Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modifications statutaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer quant à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne proposée par correspondance de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne en date du 08 février 2012 et conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 18 janvier 2012.

Il s'agit de :

- Ajouter aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne la compétence : « Article 2 : Objet - 4. Services à la population et actions sociales -g) Création et gestion d'un relais Assistants Maternels »;
- Ajouter aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne la compétence : « Mise en place d'itinéraires de randonnée équestre ». Celle-ci sera comprise dans le paragraphe 2 : Développement économique et touristique, parmi les compétences énoncées en objet dans lesdits statuts (Article 2 - Objet);
- Modifier l'article 11 : nomination du trésorier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la modification des statuts telle qu'elle a été transmise par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, reçue en Mairie de Monthureux-sur-Saône le 16 février 2012 et dont copie est annexée à la présente délibération.

2012/03-29-3- Frais de fonctionnement de la commune de Darney : 1 enfant en classe de CLIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en provenance de la Commune de DARNEY le montant de la participation scolaire pour l'année 2011/2012 relative aux frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique de DARNEY en classe de perfectionnement (classe de CLIS).

Cette participation s'élève à :

- Frais de fonctionnement :
 € 350.81 par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2011/2012, le montant demandé par la commune de DARNEY soit 350,81€ par enfant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à réception du titre de recettes.

2012/03-29-4- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : participation 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à 374,70 € pour l'année 2012.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 6554 du budget communal pour l'exercice 2012.

2012/03-29-5- Acquisition des parcelles du Préfonrupt : soumission au régime forestier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par acte notarié en date des 24 et 28 octobre 2011, des dernières parcelles nécessaires à l'aménagement du site du Préfonrupt.

- ✓ Dans la continuité de la soumission au régime forestier réalisée lors des premières acquisitions des parcelles de ce secteur et délibérée le 24 avril 2008,
- ✓ Afin de permettre à l'O.N.F d'assurer la gestion de ces parcelles forestières pour le futur,

il convient de soumettre ces parcelles au régime forestier.

Il s'agit de :

Lieu-dit : "Coteaux Isabeau"

Cadastré : Section B

N° 106	18 a 94 ca	N° 112	21 a 45 ca
N° 107	14 a 52 ca	N° 270	03 a 20 ca
N° 108	26 a 90 ca		
N° 109	28 a 30 ca		
N° 110	05 a 50 ca		
N° 111	03 a 60 ca		

Lieu-dit : "Coteaux Isabeau"

Cadastré : Section AB

N° 158	03 a 48 ca
N° 159	26 a 25 ca
N° 160	16 a 45 ca

Pour un total de 1 ha 68 a 59 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOUJET** au Régime Forestier les parcelles précitées pour un total de 1 ha 68 a 59 ca.

2012/03-29-6- Intérêts de retard appliqués à la Société FIX : remboursement.

Lors du mandatement du solde des travaux réalisés par l'entreprise FIX de VALFROICOURT (6 304,61€ T.T.C- périmètres de protection des captages en eau potable) celui-ci a fait l'objet d'un rejet de la part de la trésorerie de Darney au motif qu'il convenait d'appliquer des pénalités de retard, l'entreprise ayant dépassé de 7 jours le délai imparti pour finir les travaux de la tranche ferme.

En accord avec Monsieur le Maire et la commission chargée de ces travaux, il était convenu de ne pas appliquer ces pénalités (525 €) à cette entreprise, les conditions climatiques n'ayant pas facilité la réalisation des travaux. De plus la commune était très satisfaite des prestations effectuées.

La Trésorière de Darney a soutenu que, même si le Maire ne souhaitait pas appliquer ces pénalités, c'était une obligation de les répercuter à l'entreprise.

Hors, après intervention de la DGFIP lors d'une réunion en Mairie, il s'avère que, si le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard à une entreprise, celui-ci est libre de le faire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler le titre de recettes n°1 du 17/01/2012 d'un montant de 525,00€ sur le budget eau et de rembourser cette somme à la Société FIX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas appliquer les pénalités de retard d'un montant de 525,00€ à la Société FIX de Valfroicourt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'annulation du titre de recettes n° 1 du 17/01/2012 du budget eau.

VOSGELIS : cession et acquisition de terrains.

Compte tenu que Monsieur le Maire n'a pas reçu toutes les informations sur ce point de l'ordre du jour, à l'unanimité, ce sujet est retiré du présent ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance.

Compte Administratif 2011 : Budgets annexes.

✚ 2012/03-29-7- Compte administratif 2011 - Budget annexe EAU.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations modificatives de l'exercice 2011,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		19 803,77		46 531,97
Affectation du résultat	17 768,03			17 768,03
<i>Opérations de l'exercice 2011</i>				
Mandats	36 027,25		398 720,44	
Titres (hors 1068)		36 523,26		207 606,01
Résultat à la clôture de l'exercice		2 531,75	126 814,43	
Reste à réaliser			54 675,00	178 630,00
Résultat cumulé		2 531,75	2 859,43	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2012/03-29-8- Compte administratif 2011 - Budget annexe ASSAINISSEMENT.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations modificatives de l'exercice 2011,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		10 237,85		32 481,67
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2011</i>				
Mandats	46 124,62		190 576,12	
Titres (hors 1068)		55 078,74		102 742,65
Résultat à la clôture de l'exercice		19 191,97	55 351,80	
Reste à réaliser			59 400,00	57 232,00
Résultat cumulé		19 191,97	57 519,80	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2012/03-29-9- Compte administratif 2011 - Budget annexe FORET.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations modificatives de l'exercice 2011,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		204 460,59		15 333,88
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2011</i>				
Mandats	201 885,35		305 981,26	
Titres (hors 1068)		129 971,10		299 107,00
Résultat à la clôture de l'exercice		132 546,34		8 459,62
Reste à réaliser			158 180,00	103 362,00
Résultat cumulé		132 546,34	46 358,38	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2012/03-29-10- Compte administratif 2011 - Budget annexe SITE D'ASPERSION.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations modificatives de l'exercice 2011,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		20 732,06	0,00	0,00
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2011</i>				
Mandats	39 101,67		5 580,00	
Titres (hors 1068)		26 967,75		0,00
Résultat à la clôture de l'exercice		8 598,14	5 580,00	
Reste à réaliser			0,00	0,00
Résultat cumulé		8 598,14	5 580,00	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ **2012/03-29-11- Compte administratif 2011 -Budget annexe LOTISSEMENT.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations modificatives de l'exercice 2011,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2011</i>				
Mandats	19 019,96		18 846,00	
Titres (hors 1068)		19 019,96		27 200,00
Résultat à la clôture de l'exercice		0,00		
Reste à réaliser			0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	0,00		8 354,00

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2011 : Budgets annexes

✚ **2012/03-29-12- Affectation des résultats de 2011 - Budget annexe EAU**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 531,75 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2011	496,01€
Résultats antérieurs	2 035,74 €

Résultat à affecter : 2 531,75€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 126 814,43€

Solde des restes à réaliser d'investissement 123 955,00€

Besoin de financement - 2 859,43€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	2 531,75€
Report en investissement D 001	126 814,43€
Report en exploitation R 002	0,00€

2012/03-29-13- Affectation des résultats de 2011 - Budget annexe ASSAINISSEMENT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 19 191,97 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2011	8 954,12€
Résultats antérieurs	10 237,85 €

Résultat à affecter : 19 191,97€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 55 351,80€

Solde des restes à réaliser d'investissement 2 168,00€

Besoin de financement - 57 519,80€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 19 191,97€

Report en investissement D 001 55 351,80€

Report en exploitation R 002 0,00€

2012/03-29-14- Affectation des résultats de 2011 - Budget annexe FORET.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 132 546,34 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2011	- 71 914,25€
Résultats antérieurs	204 460,59 €

Résultat à affecter : 132 546,34€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

R 001 (excédent de financement) 8 459,62€

Solde des restes à réaliser d'investissement - 54 818,00€

Besoin de financement - 46 358,38€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 46 358,38€

Report en investissement R 001 8 459,62€

Report en exploitation R 002 86 187,96€

2012/03-29-15- Affectation des résultats de 2011 - Budget annexe SITE D'ASPERION.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 8 598,14€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2011	- 12 133,92€
Résultats antérieurs	20 732,06 €

Résultat à affecter : 8 598,14€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) 5 580,00€

Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00€

Besoin de financement 5 580,00€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 5 580,00€

Report en investissement D 001 5 580,00€

Report en exploitation R 002 3 018,14€

2012/03-29-16- Affectation des résultats de 2011 - Budget annexe LOTISSEMENT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 0,00€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2011	0,00€
Résultats antérieurs	0,00 €

Résultat à affecter : 0,00€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

R 001 (excédent de financement) 8 354,00€

Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00€

Besoin de financement 0,00€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 0,00€

Report en investissement R001 8 354,00€

Report en exploitation R 002 0,00€

Compte de Gestion 2011: Budgets annexes.

2012/03-29-17- Compte de Gestion 2011 -BUDGET ANNEXE EAU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012/03-29-18- Compte de Gestion 2011 -BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012/03-29-19- Compte de Gestion 2011 -BUDGET ANNEXE FORET.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012/03-29-20- Compte de Gestion 2011 -BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012/03-29-21- Compte de Gestion 2011 -BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le *Compte de Gestion* dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget primitif 2012 : Budgets annexes.

2012/03-29-22- Budget primitif 2012 : Budget annexe eau.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2012 relatif au BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2012 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Eau

10 voix pour

2012/03/29-23- Budget primitif 2012 : Budget annexe assainissement.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2012 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2012 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe ASSAINISSEMENT

10 voix pour

2012/03-29-24- Budget primitif 2012 : Budget annexe Forêt.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2012 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2012 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe FORET 10 voix pour

2012/03-29-25- Budget primitif 2012 : Budget annexe site d'aspersion.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2012 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2012 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe SITE D'ASPERSION 10 voix pour

2012/03-29-26- Budget primitif 2012 : Budget annexe lotissement.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2012 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2012 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe LOTISSEMENT 10 voix pour

A ce stade de la réunion, Madame Catherine FLIELLER rejoint l'Assemblée.

2012/03-29-27- Fiscalité 2012.

Fixation des taux de fiscalité locale 2012.

Monsieur le Maire, après avis de la commission "Finances", propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2012.

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit et fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation :	22,00 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	17,34%
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	24,65%
Taux CFE :	20,84%

2012/03-29-28- Compte Administratif 2011 BUDGET GENERAL.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations modificatives de l'exercice 2011,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		309 674,87	22 802,51	
Affectation du résultat	35 544,51			35 544,51
<i>Opérations de l'exercice 2011</i>				
Mandats	818 197,51		356 830,99	
Titres (hors 1068)		1 046 819,10		224 707,38
Résultat à la clôture de l'exercice		502 751,95	119 381,61	
Reste à réaliser			234 640,00	75 189,00
Résultat cumulé		502 751,95	278 832,61	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2012/03-29-29- Affectation des résultats de 2011 - Budget Général.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 502 751,95€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2011 228 621,59€
Résultats antérieurs 274 130,36 €

Résultat à affecter : 502 751,95€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 119 381,61€

Solde des restes à réaliser d'investissement -159 451,00€

Besoin de financement - 278 832,61€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement 278 832,61€
Report en investissement D 001 119 381,61€
Report en exploitation R 002 223 919,34€

2012/03-29-30- Compte de Gestion 2011 -BUDGET GENERAL.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012/03-29-31- Budget primitif 2012 : Budget Général.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2012 relatif au BUDGET GENERAL
Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2012 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget Général

10 voix pour

2012/03-29-32- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY, concernant la parcelle cadastrée AI 242 Mont de Savillon- Surface : 1 935 m²-Non bâti-Prix: 1,00€.
- b) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY, concernant la parcelle cadastrée AE 348 La Perche- Surface : 133 m²-Non bâti-Prix: 150,00€.

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics. (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).

- a) Marché à procédure adaptée concernant les travaux de voirie prévus en 2011 avec l'entreprise FUMASOLI de BETAUCOURT- Montant H.T du marché : 57 185,81 €- T.T.C : 68 394,23 €.
- b) Marché à procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre sur les travaux de voirie prévus en 2012 avec la S.A.R.L BETG de VECOUX - Montant H.T du marché : 12 725 €- T.T.C : 15 219,10 €. (sur un montant prévisionnel de travaux de 465 000 € H.T- Taux : 2,5%- Missions complémentaires : 1 100 € H.T).

2012/03-29-33- Cession d'une parcelle communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Coopérative Agricole Lorraine, par l'intermédiaire de son responsable de secteur Monsieur Pierre SYLVESTRE, a fait part de son intention de construire une unité de séchage à céréales sur le site de Monthureux sur Saône. Le projet pourrait être réalisé dès cet automne, ce qui permettrait d'y recevoir la prochaine récolte de maïs.

Dans le cadre de l'organisation des flux de circulation, de l'aménagement des accès, de la protection et de la fermeture du site, la coopérative Agricole Lorraine serait intéressée à acquérir une partie de terrain communal mitoyen à sa propriété à définir selon les besoins et les possibilités de la commune.

Une estimation de la valeur des parcelles concernées (AH numéros 138, éventuellement AH 147 et 148) sera demandée aux domaines ainsi qu'un devis de division de parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** au projet de création d'une unité de séchage à céréales sur le site de la Coopérative Agricole Lorraine à Monthureux-sur-Saône.
- **DONNE** un accord de principe à Monsieur le Maire concernant la vente de terrains à la Coopérative Agricole Lorraine.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander une estimation de la valeur vénale des dites parcelles au service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques, ainsi qu'un devis de division de ces parcelles auprès d'un géomètre.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Les conseils communautaires se dérouleront désormais le mardi en lieu et place du mercredi.

Questions diverses.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 00h05.